



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MAYOTTE**

**Recueil**  
**des Actes Administratifs**  
**de la Préfecture de Mayotte (RAA)**

**Édition SPECIALE N° 48**

**Mois de : JUIN 2015**

**DATE DE PARUTION : 19 JUIN 2015**

**IMPORTANT**

**Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle ([raa@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:raa@mayotte.pref.gouv.fr))**

<b>DIRECTIONS DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES</b>		
<b>ARRETE N° 2015-7748/SG portant mise à disposition du public du dossier concernant l'étude d'impact sur l'environnement, déclaration au titre de la loi sur l'eau, relative à la construction du lycée de kaweni, commune de MAMOUDZOU</b>	17/06/15	2



Liberté • Egalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE MAYOTTE**

Secrétariat Général

**ARRETE N° 7748 /SG/2015 du 17 juin 2015**

**portant mise à disposition du public du dossier concernant l'étude d'impact sur l'environnement, déclaration au titre de la loi sur l'eau, relative à la construction du lycée de Kawéni, commune de MAMOUDZOU**

LE PREFET DE MAYOTTE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le livre 1 du code de l'environnement, et notamment ses articles R 123-1 et suivants ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-868 du 28 juillet 2005 relative à l'adoption du droit de l'environnement à Mayotte ;
- Vu** les articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement ;
- Vu** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ;
- Vu** la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 16 mai 2014 portant nomination du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte, M. Bruno ANDRE ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination du préfet de Mayotte, M Seymour MORSY ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-60-DEAL-SEPR du 7 avril 2014 relatif aux études d'impact des projets de travaux, ouvrages ou d'aménagement et aux procédures de mise à disposition et d'information du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-10324 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE ;

Sur proposition du secrétaire général,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté concerne la mise à disposition du public du dossier d'étude relatif à l'étude d'impact sur l'environnement, déclaration au titre de la loi sur l'eau, concernant la construction du lycée de Kawéni, commune de Mamoudzou.

**Article 2** : Ce dossier sera déposé à la mairie de Mamoudzou pour une période de 30 jours consécutifs :

**du 9 juillet au 7 août 2015 inclus.**

**Article 3** : Un registre de mise à disposition sera joint au dossier afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations.  
Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Mamoudzou.

**Article 4** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Maire de Mamoudzou et transmis, dans un délai de quinze jours, au Préfet.

**Article 5** : Le Secrétaire Général et Monsieur le Maire de Mamoudzou sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



**Copies :**  
Mairie de Mamoudzou  
DEAL  
RAA